



GRAND ÂGE : LE TEMPS D'AGIR

35 MESURES POUR FAIRE DE LA LONGÉVITÉ
UNE AMBITION NATIONALE

LES ACTIONS PHARES

À l'occasion des prochaines échéances électorales, la FNADEPA a publié sa plateforme politique 2027 – 2032. Elle y propose 35 mesures pour faire de la longévité une ambition nationale. Pour faciliter leur appropriation, voici une synthèse en 14 points à mettre en œuvre en priorité.

■ **Engager un plan national contre l'isolement des personnes âgées** (cf. mesure n°2)

Faire des CCAS/CIAS les coordinateurs de la lutte contre l'isolement et généraliser les partenariats intergénérationnels école-ESMS. ■■

■ **Faire de la prévention de la perte d'autonomie la pierre angulaire des politiques de santé** (n°3)

Investir massivement dans la prévention des chutes des personnes âgées, la santé mentale et sociale, le repérage précoce des fragilités avec une reconnaissance budgétaire explicite. ■■

■ **Investir dans l'habitat intermédiaire** (n°6)

Développer 150 000 logements en résidences autonomie supplémentaires d'ici 2050 ; porter le forfait autonomie à 1 000 € / résident / an ; renforcer l'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (100 M€ / an) et le plan d'aide à l'investissement (50 M€ / an) pour les résidences autonomie. L'objectif étant de diversifier l'offre, tout en préservant la vocation de lieux de vie des Ehpad, ouverts à tous les profils de personnes âgées. ■■

■ **Réformer le régime des autorisations pour permettre des réponses aux besoins territoriaux** (n° 8)

Passer d'une logique mono-activité à une file active gériatrique, avec des financements souples favorisant la transversalité des activités (ex : possibilité d'adosser, via une autorisation simplifiée, une résidence autonomie à un Ehpad existant). ■■

■ **Assouplir la réforme des SAD mixtes et renoncer à l'obligation d'opérateur unique** (n° 8)

Conformément à la recommandation de la Cour des Comptes de juillet 2026.

Favoriser des coopérations plus souples pour les SAD mixtes (par convention ou groupement), sans imposer une entité juridique unique sur un même territoire d'intervention ; adapter les périmètres d'intervention aux réalités territoriales ; harmoniser et simplifier les règles budgétaires et comptables. ■■

■ **Améliorer la prise en charge des urgences, des hospitalisations, et fluidifier les sorties d'hospitalisation des personnes âgées (HT-SH)** (n° 9 et 10)

Développer des référents « gériatrie » au sein des Samu ; généraliser l'admission directe de patients âgés en hospitalisation non programmée ; organiser un accueil spécifique dans tous les services d'urgence pour les personnes âgées en perte d'autonomie, par des équipes formées à la gériatrie ; favoriser les solutions d'accueil en urgence au sein des ESMS en intégrant, par exemple, l'hébergement temporaire dans le calcul du forfait GMPS ; développer et harmoniser l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HT-SH) et l'accueil par les SAD. ■■

■ **Renforcer l'attractivité des métiers, dont ceux de direction, et recruter 100 000 professionnels à horizon 2035, tous ESMS confondus (n° 15, 16, 20 et 32)**

Augmenter le nombre de personnels de manière pérenne et significative, à domicile comme en établissement, pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées et renforcer l'attractivité des métiers. Viser à moyen terme 0,8 ETP / résident en Ehpad (contre 0,65 aujourd'hui). Ouvrir le tarif global à tous les Ehpad qui le souhaitent, pour notamment développer le salariat de médecins traitants et renforcer les fonctions intermédiaires. ■■

■ **Simplifier les normes et réduire drastiquement les contraintes administratives (n° 23)**

Prévoir une enquête annuelle unique de recueil des données, mettre en œuvre l'interopérabilité des systèmes d'informations et, en matière RH, généraliser les CDD multi-remplacements. Cela contribuera également à diminuer les dépenses publiques. ■■

■ **Simplifier la gouvernance et unifier le pilotage des politiques du Grand âge (n° 26)**

Pour renforcer la lisibilité et l'efficacité des politiques de l'Autonomie, rénover et simplifier la gouvernance en instaurant un pilotage national clair et unifié par la 5^e branche de sécurité sociale, avec une déclinaison au plus près des territoires. Confier la programmation de l'offre sur les territoires au service public départemental de l'autonomie (SPDA) et s'appuyer sur lui pour réduire la multiplicité des dispositifs (CLIC, DAC,...). ■■

■ **Adopter une loi de programmation quinquennale pour le Grand âge et financer la branche Autonomie à hauteur de + 2,6 % / an jusqu'en 2050 pour les personnes âgées**

Soit 15 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2050 à l'échelle de la branche Autonomie pour accompagner la transition démographique, complétés de financements pour adapter les infrastructures, logements, transports... Par ailleurs, supprimer la réserve prudentielle dans le secteur médico-social. ■■

■ **Simplifier les outils tarifaires et restaurer un dialogue de gestion pertinent (n° 27 et 28)**

Simplifier fortement les EPRD, raccourcir le calendrier budgétaire avec des notifications avancées au 31/12 de l'année précédente, alléger les CPOM en les recentrant sur quelques objectifs opérationnels adossés à des moyens effectifs, valider tacitement les coupes Pathos, passer d'une logique procédurale et de contrôle à un véritable dialogue de gestion. ■■

■ **Créer une prestation universelle d'autonomie (n° 30)**

Remplacer l'APA par une prestation universelle d'autonomie pour proposer une réponse globale aux besoins des personnes, associant autonomie, santé, logement et cohésion sociale quelle que soit l'origine du besoin (âge ou handicap), ou le lieu de vie (domicile ou établissement). ■■

■ **Réformer les financements et généraliser la fusion des sections soins/dépendance en Ehpad au 1^{er} janvier 2028 (n° 32 et 33)**

Réviser les référentiels Aggir et Pathos ; ouvrir un droit d'option au tarif global pour les Ehpad qui le souhaitent ; mieux financer l'aide à domicile ; valoriser les plans d'aide des personnes notamment en matière de prévention ; généraliser la fusion des sections soins/dépendance en Ehpad pour garantir plus d'équité entre résidents sur les territoires et simplifier la gouvernance. ■■

■ **Investir dans le bâti et mettre en œuvre un plan décennal d'adaptation des ESSMS aux fortes chaleurs (n° 35)**

Renforcer le plan d'aide à l'investissement, augmenter le nombre de conseillers en transition énergétique et écologique en santé, financer des AMO pour accompagner les ESMS, faciliter les montages opérationnels et financiers. Face au changement climatique, engager un plan décennal d'adaptation des ESMS ; étendre la vigilance canicule du 1^{er} mai au 30 septembre et financer des renforts de professionnels sur toute la période ; instaurer une réserve communale ou intercommunale de sécurité civile dans l'ensemble des territoires pour soutenir les personnes âgées en cas de crise (incendies, inondations, tempêtes, canicules...). ■■

